



18 décembre 2015

Document de méthode

Organiser localement une ½ journée de formation sur le thème : *Décrypter la circulaire Valls*

Le Collectif des associations citoyennes propose aux associations ou aux groupes locaux qui le souhaitent d'organiser à leur niveau une formation locale, en autonomie, afin de « décrypter la circulaire Valls » qui remplace la circulaire « Fillon » sur « les relations entre les pouvoirs publics et les associations ». Cette circulaire, publiée le 29 septembre 2015, **apporte des infléchissements notables par rapport à la soumission de l'ensemble des associations à des logiques concurrentielles.**

Elle peut permettre d'améliorer les relations avec les collectivités et les services de l'État en sortant, dans certaines limites, de la logique du « tout prestataire ou marchand » qui prévalait auparavant. A condition de **savoir la lire, l'interpréter et l'utiliser, et de faire pression pour qu'elle soit appliquée.**

Rappelons que les dispositions de la circulaire ne s'imposent pas aux collectivités, mais qu'elles constituent **un cadre de référence qui peut être rappelé dans les discussions.** Même pour les services de l'État, qui sont tenus de l'appliquer, il est souvent nécessaire de rappeler ces nouvelles dispositions qui les obligent à changer leurs habitudes.

Une première formation a été réalisée à Paris sur ce thème le 19 octobre dernier, dont sont tirées les 2 vidéos qui servent de base à cette proposition de formation.

Objectif de la formation

Cette formation propose d'organiser ½ journée de formation, en réutilisant les vidéos produites au niveau national, autour des questions suivantes :

- **Quelle est la signification de cette circulaire ? Quelle est sa portée dans le contexte politique actuel ?**
- **Quelles sont les principales dispositions de la circulaire et de ses annexes, et comment une association peut les utiliser ?**

Pour les participants, l'objectif n'est pas de parvenir à une connaissance technique complète de la circulaire, mais de discerner en quoi les principales ouvertures en matière de réglementation peuvent être utilisées par les associations pour déposer leurs projets de subventions, négocier avec les collectivités, réaliser les actions et de quelle façon en rendre compte.

L'animateur de la formation ne doit pas nécessairement connaître de façon exhaustive tout le contenu de la circulaire, mais il est nécessaire qu'il ait pris préalablement connaissance de ses principales dispositions, en surlignant éventuellement les passages importants dans le texte de la circulaire ou dans les textes d'accompagnement.

Il peut le cas échéant poser des questions avant la formation à Patricia Coler (ufisc.coordination@gmail.com), Jean-Claude Boual (jean.claude.boual@wanadoo.fr) ou Didier Minot (didier.minot@free.fr) sur les points qui lui paraissent obscurs.

Déroulement proposé

Tour de table de présentation et présentation par l'animateur des objectifs de la formation

- Première Vidéo (https://www.youtube.com/watch?time_continue=606&v=lehTtS2-3Y) : **Contexte politique et la portée** de cette circulaire par Jean-Claude BOUAL (27')

Questions/réponses (30')

Travail par petits groupes pour dégager ensemble les points essentiels et les questions à creuser (20')

Pause (15')

- Seconde Vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=xic3JqcW6TQ>) : **Principales dispositions** et innovations du texte et de ses annexes, par Patricia COLER (17')

Travail par petits groupes pour dégager les points obscurs ou lumineux et les questions à creuser concernant les dispositions de la circulaire (40')

Questions et débat à partir des échanges en groupes (40')

Comment poursuivre et démultiplier cette première démarche au niveau des associations ? (30')

Conseils de méthode pour le déroulement de la formation

Tour de table

Le tour de table permet aux personnes de se connaître si elles viennent d'horizons différents. Si le nombre de participants est élevé, il est préférable de se limiter à l'énoncé du nom et de l'organisation. Si le nombre est inférieur à une quinzaine de personnes, on peut demander à chacun ses attentes par rapport à la formation. Mais, dans les deux cas, le tour de table ne devrait pas excéder 20 minutes.

Vidéos

Les vidéos (ainsi que le texte introductif et l'ensemble des textes de la circulaire) sont disponibles sur le site du collectif à l'adresse suivante : <http://www.associations-citoyennes.net/?p=6832>. Une petite vidéo de 6' introductive est aussi présente. Il est prudent pour l'animateur de vérifier à l'avance que les liens vers la projection sont opérationnels (notamment en terme de débit Internet).

Premier temps en petits groupes

Même si le groupe est de 12 à 15 personnes, il est préférable de se répartir en petits groupes pour que chacun puisse s'exprimer, plutôt que de rester en grand groupe. La taille optimum des groupes est de 6 à 8 personnes.

L'objectif n'est pas de parvenir à un point de vue unique mais de permettre à chacun de s'exprimer sur ce qui lui a paru essentiel dans l'exposé vidéo, de le reformuler et de se l'approprier. Il n'y a pas de restitution des points de vue en grand groupe, car l'objectif de la formation n'est pas de faire un débat général sur la situation politique des associations (cela peut faire l'objet le cas échéant d'autres formes de débats).

Second temps en petits groupes

L'objectif est de parvenir à une compréhension des principales dispositions énoncées par l'exposé de Patricia Coler, mais surtout de voir comment il est possible d'utiliser les nouvelles dispositions contenues de la pratique de chacune des associations. Chaque petit groupe désignera un rapporteur, qui restituera les questions ou les propositions.

Temps de débat et suite à donner

L'objectif du débat est de mutualiser les réflexions des petits groupes, de permettre à l'animateur de répondre à certaines des questions et de voir s'il est nécessaire de démultiplier à nouveau cette formation au niveau de certaines associations ou de certains partenaires. Éventuellement, la formation peut aussi déboucher sur un dialogue avec les gestionnaires des procédures au sein des collectivités pour les alerter sur les possibilités nouvelles qui s'offrent à eux.

Certaines questions non résolues pourront être posées aux référents nationaux de la formation et faire l'objet en différé une réponse de leur part, sous forme de mail.

Dossier d'appui

Texte intégral de la circulaire

La circulaire avec ses annexes fait 41 pages, donc difficilement lisible par les participants dans son intégralité. Néanmoins, on pourra s'y reporter pour expliciter certains passages. Voici les liens vers les 6 documents qui composent la circulaire :

- **Tronc général** [Circulaire tronc général](#) –*lettre du 1er ministre*
- **annexe 1** – [Règle encadrant les relations financières](#)
- **annexe 2** – [Modèle simplifié de Conventions Pluriannuelle d'Objectif \(CPO\)](#)
- **annexe 3** – [Modèle de CPO complet](#)
- **annexe 4** – [Modalités d'instruction des demandes de subventions](#)
- **annexe 5** – [Missions des délégués à la vie associative](#)

Analyse résumée des principales avancées

Le CAC a fait une analyse des principales avancées de la circulaire Valls, tout en soulignant que ces avancées surviennent alors que les remises en cause se multiplient, notamment sur le plan financier. Ce document de 2 pages peut servir de guide pour la discussion.

Voir la page de notre site qui le présente : http://www.associations-citoyennes.net/?page_id=5702

Communiqué du CAC

Ce communiqué résume en ½ page l'essentiel de l'analyse précédente

<http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2015/10/CP-circulaire-avanc%C3%A9es-importantes-7-10-15.pdf>

Dossier l'avenir des associations citoyennes en question

Ce dossier, constitué de cette fiche d'une page, a été établi pour le débat budgétaire et envoyé à tous les parlementaires il fournit un fonds de dossier utile pour aller plus loin, notamment en lien avec le premier exposé de Jean-Claude Boual.

Voir <http://www.associations-citoyennes.net/?p=6758>

Autres dossiers sur le site

Au-delà de ces documents, on trouvera sur le site du Collectif, à la rubrique « Thématiques et dossiers » de nombreuses informations complémentaires qui peuvent éclairer certains points venant en discussion. Il est conseillé à l'animateur de parcourir préalablement les dossiers et d'avoir un ordinateur ouvert afin de pouvoir consulter ces dossiers en temps réel au cas où cela lui serait utile pour répondre à telle ou telle question.

Voir <http://www.associations-citoyennes.net/> > voir Thématiques et dossiers

- **Restriction budgétaire et austérité** – *divers supports de compréhension : radio, vidéo, textes-*
 - [Présentation résumée des conséquences des restrictions budgétaires](#) pour les associations
 - [Document Powerpoint présentant les restrictions budgétaires](#) (mis à jour juin 2015)
- **Financiarisation de l'action associative** –*divers supports de compréhension : enregistrements radio, vidéo, ainsi que textes, débats...sont accessibles dans cette page du site -*
 - [Le bref document recto/verso couleur](#) à diffuser largement (A4 paysage à plier en A5)
 - [20 questions, 20 réponses à propos des « social impact bonds »](#)
- **Règlementation**
 - [Circulaire Valls : des avancées importantes alors que les remises en cause se multiplient](#)
 - Trésorerie des associations : 6 mois à un an deviennent nécessaires
 - [Dispositif Impact Emploi](#)
- **Simplifications administratives**
 - [Le CAC fait 7 propositions pour le « choc de simplification »](#) (synthèse)
 - [Choc de simplification : les petites et moyennes assos attendent toujours...](#)

- **Réforme territoriale**
 - [Amendements proposés au projet de loi portant nouvelle organisation territoriale](#) de la République
 - [Les textes de loi, exposé des motifs et présentation UFISC](#)
- **Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et collectivités territoriales**
 - [Enjeux et méthodologie proposée](#) pour des déclinaisons locales, départementales...
 - [Modèle de Charte locale d'engagements réciproques](#)
- **Ecologie au quotidien et COP21**
 - [Le répertoire de propositions concrètes](#) pour une écologie au quotidien (version A5)
 - Le site Internet du répertoire : <http://www.associations-citoyennes.net/ecologie/>
 - [Programme écologie au quotidien et conférence climatique](#)
- **Transposition en régression pour les Directives « marchés publics »**
 - [Compte rendu de la conférence débat](#) « *Les associations, l'ordonnance de Transposition des Directives « Marchés publics » et « Concession » et la loi Macron* »
 - [La lettre au Premier ministre](#) envoyée